



## Déclaration SNES/SNEP-FSU Comité technique AEFÉ 8 novembre 2016

Nous constatons, une fois encore, le dysfonctionnement de l'Agence, autant pour certains de ses services centraux (gestion des IMP, de l'avantage familial, etc...) que dans le réseau (fonctionnement des instances, respect des circulaires, etc...). Nous en venons à nous demander, face à des initiatives locales, s'il existe encore un pilotage effectif de la part de l'Agence. Les réponses aux questions diverses appelant un arbitrage de l'Agence, ne sont que le transfert des positions locales. Ce suivisme peut conduire à des aberrations avec des réponses contradictoires comme par exemple concernant l'organisation des élections au conseil de groupement de gestion par le Principal du GSU de Mohammedia.

En parallèle, de plus en plus de réponses démontrent clairement que l'Agence ne fait plus qu'accompagner des décisions prises ailleurs (déconventionnement du CFBL, avenir du lycée de Hambourg, décisions du MEN concernant les détachements, organisation du Baccalauréat, suivi de l'homologation, ...).

D'autre part, la carte des emplois présentée à ce Comité technique, avec son lot de suppressions de postes, est dans la continuité des précédentes en ne répondant pas aux besoins des établissements de l'AEFE. Alors que les effectifs du réseau d'enseignement français à l'Etranger augmentent fortement, la position de l'Agence s'affaiblit.

Dans ce contexte, certaines préconisations externes sont particulièrement inquiétantes, sans apporter de solutions aux problèmes du réseau. Les syndicats de la FSU et les personnels ne sauraient accepter leur mise en œuvre.

### ORDRE DU JOUR :

Suivi de CT : Indemnité diverses

- ISS des CPE
- Indemnité de sujétion des professions d'EPS
- Indemnité des Copsy et documentalistes
- Avantage familial : trop perçus et DPI
- Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR)
- IMP : modalités de versement et fixation de taux

Carte des emplois : 2016/2017 (phase 5) et 2017/2018 (phase 2)

Mise à jour de l'instruction relative au recrutement des résidents

Bilan social 2015

Mise en place d'instances hygiène, sécurité et conditions de travail dans les EGD

Questions diverses

## SUIVI DE CT : INDEMNITES DIVERSES

### ISS des CPE :

cette indemnité est toujours à l'étude au Budget ; celui-ci pose constamment de nouvelles questions, la dernière en date étant celle de la soutenabilité financière par les établissements avec les effets éventuels sur les frais de scolarité.

### Indemnité des Copsy et documentalistes :

l'arrêté du 26 février 2015 crée le droit mais l'AEFE répond qu'il a été impossible de l'intégrer dans la paye. Aussi un mécanisme a été mis en place avec le versement de 80% du montant brut sous forme d'acompte à 6 CO PSY et 51 documentalistes. Dès que l'application de la DGFIP sera opérationnelle, les situations seront régularisées. Si le délai du premier trimestre 2017 n'était pas respecté, le même dispositif serait reconduit. Le SNES a encore regretté cette accumulation de retards qui pénalise les personnels.

### Indemnité de sujétion des professions d'EPS :

il n'y a pas eu de vote du comité technique et l'AEFE préconise d'attendre que les deux autres arrêtés (ISS des CPE, ISS des directeurs) soient publiés. A la question posée par le SNEP sur la rémunération de ce travail, le DRH adjoint répond que les situations sont diverses dans les établissements. Le Directeur adjoint a demandé que les cas de refus de paiement soient remontés. Sur ces deux points, la FSU estime qu'il est urgent d'obtenir des résultats.

### Avantage familial : trop perçus et DPI

Le SNES est intervenu sur le cas de La Marsa. L'ancien DAF avait demandé le dépôt d'un chèque de caution qui a finalement été encaissé. Les personnels ont donc été débités alors qu'ils ne devaient pas payer, selon les engagements de la direction de l'Agence. Le DRH adjoint semble tomber des nues alors que le SNES a signalé cette situation depuis le début ! Depuis le CT, le SNES Maroc a à nouveau communiqué le nom des personnels concernés.

Plus généralement, le SNES rappelle que la gratuité de fait a été obtenue depuis 2012, or certains établissements ont fait payer des DPI à des collègues. Maintenant, avec l'arrêté de 2014, certains collègues n'entrent plus dans le cadre et on leur dit qu'ils ne sont pas éligibles au remboursement ! La réponse de la DRH ne peut pas se fonder sur l'arrêté car les collègues n'auraient jamais dû payer.

Le SNES demande que la situation de La Marsa et l'ensemble des autres cas soient rapidement réglés. Le Directeur rassure les personnels sur le règlement de ces cas. Aussi est-il important de signaler au plus vite. Concernant les parents d'enfants étudiant sur "formation non diplômante", 5 cas restent en suspens et devraient être réglés.

### **PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) :**

L'Agence rappelle qu'il y a deux aspects pour le PPCR : les rémunérations et le développement de carrière. Elle précise que pour son application aux personnels du siège, elle va être obligée de créer une deuxième grille de rémunération à partir de janvier 2017 pour tous les nouveaux contrats. En effet, les personnels déjà sous contrat ne pourront pas bénéficier de ce changement (article 148). Le SNES soulève le problème de l'harmonisation des grilles car il en existe déjà beaucoup trop pour un même travail et propose de profiter de ce changement pour effectuer un lissage des grilles et des contrats. Le secrétaire général va dans le sens de notre proposition et assure vouloir harmoniser tout cela.

Concernant les accélérations de carrière des personnels du réseau, l'Agence rappelle que cela relève du Ministère de l'Education nationale mais qu'il faudra réfléchir à une transposition pour l'AEFE. En effet, il est impossible d'étendre les entretiens de carrière menés par des inspecteurs à l'ensemble des collègues du réseau. Le SNES précise que l'évaluation des personnels de l'Agence ne se basera plus que sur les avis des proviseurs ce qui ne sera pas sans poser de problèmes. La FSU dénonce cela et rappelle qu'elle est favorable à la conservation du rythme le plus favorable pour les collègues de l'Agence pour pallier au manque d'inspection. Le SG précise néanmoins que les personnels du réseau ne seront pas perdants sur toute la ligne car les primes ne vont pas baisser à l'Agence malgré le transfert primes/points.

### **IMP : modalités de versement et fixation de taux**

Concernant les indemnités pour missions particulières (IMP), le Directeur adjoint des ressources humaines, nous explique qu'il n'est toujours pas possible de rétribuer ces IMP en tant que telles. Le système de rémunération en HSE par les établissements sur la base du taux déclaré sur les ventilations de service (VS) sera donc reconduit cette année.

L'AEFE nous confirme que les taux pouvant être saisis dans MAGE (logiciel de gestion des ressources humaines) sont uniquement ceux définis dans la circulaire AEFE concernant les missions particulières. Pourtant, MAGE semble permettre de déclarer des taux différents : on nous répond que l'on va vérifier. ! Quant aux difficultés pour déclarer sur MAGE des décharges de service pour les missions particulières les plus lourdes, le DRH adjoint nous dit qu'elles ont été réglées. Suite à une intervention du SNES, le DRH adjoint précise que les versements des HSE seront au maximum sur un rythme trimestriel mais qu'un rythme plus rapide est possible en fonction des remontées locales.

Nous vous rappelons qu'à chaque remontée d'HSE faite par l'établissement une notification individuelle est éditée et qu'elle doit être communiquée à l'agent concerné.

# Carte des emplois 2016-2017 (phase 5) et 2017-2018 (phase 2)

## AFRIQUE

### Carte des emplois 2016-2017 (Phase 5)

26 TNR sur ce secteur, 33 postes non pourvus à la rentrée dernière (dont 1/3 par manque d'attractivité et 1/3 par refus de détachement), 810 résidents et 254 expatriés (dont 142 EEMCP2).

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)** : Fermeture d'un poste de résident d'anglais (poste non pourvu).

**SÉNÉGAL, Ziguinchor** : l'école française Fr. Rabelais sera déconventionnée en septembre 2017. L'Agence précise qu'elle souhaite établir un partenariat à la place.

La FSU rappelle que de nombreuses demandes de création de postes de résidents ont été votées dans les établissements, parfois de façon répétée. Nous espérons que ces demandes seront entendues lors de la phase 3 (CT du 2 février) : Afrique du Sud (résident en SPH et espagnol), Bénin (LM avec option théâtre), Éthiopie (Lettres et maths), Guinée (SVT, anglais et EPS).

#### Bilan second degré

Fermeture de résidents : 1    Ouverture de résidents : 0

Fermeture d'expatriés : 0    Ouverture d'expatriés : 0

### Carte des emplois 2017-2018 (Phase 2)

**AFRIQUE DU SUD**: transformation d'un poste de directeur primaire expatrié faisant fonction de proviseur en un poste de proviseur expatrié.

**CAMEROUN** : création d'un poste d'expatrié de proviseur adjoint ainsi que d'un poste de résident en espagnol.

**MOZAMBIQUE**: transformation d'un poste de directeur primaire expatrié faisant fonction de proviseur en un poste de principal expatrié.

**SÉNÉGAL**: malgré l'opposition de la section SNES de Dakar, transformation d'un poste d'expatrié de CPE en un poste de résident CPE.

#### Bilan second degré :

Fermeture de résidents : 0    Ouverture de résidents : 2

Fermeture d'expatriés : 1    Ouverture d'expatriés : 3

## AMERIQUE

### Carte des emplois 2016-2017 (Phase 5)

Pour le secteur Amérique phase 5 rentrée 2016, il n'y a aucune modification de la carte des emplois.

### Carte des emplois 2017-2018 (Phase 2)

#### Présentation de la zone à la rentrée 2016 :

La zone couvre 21 pays, avec 34 établissements conventionnés et un EGD. Elle compte 37727 élèves et 3 zones de mutualisation, 57 établissements partenaires (18500 élèves). 921 titulaires de l'Education nationale exercent dans la zone, dont 806 enseignants (214 expatriés, 707 résidents dont 403 pour le second degré).

En dehors des interventions et échanges repris ci-dessous par établissement, le SNES est intervenu sur plusieurs demandes émanant des Conseils d'établissement. Traditionnellement, le Comité technique de novembre ne traite pas, sauf exception la carte des postes de résidents. Il sera donc absolument nécessaire, localement et en centrale, de revenir notamment sur ces demandes de créations, au CT de février.

Les remontées des CE ont porté sur les établissements de Cali (Colombie) en espagnol, Haïti (voir point), Nicaragua en SES, Panama en histoire géographique, Uruguay en technologie

#### BRESIL – Sao Paulo

Fermeture d'un EEMCP2 de philosophie  
Ouverture d'un résident de philosophie

#### CHILE – Santiago

Ouverture d'un expatrié proviseur adjoint

#### HAITI – Port au Prince

Fermeture de 2 EEMCP2 de Philosophie et Espagnol. Le SNES intervient longuement sur Haïti. Pour nous, c'est évidemment et compte tenu du contexte, une zone prioritaire. Les fermetures d'expatriés ne sont pas acceptables. L'Agence répond que le recrutement (de résident) ne pose pas de problème particulier en Haïti. On ne peut que s'inscrire en faux fort de l'expérience du recrutement d'expatrié dans la zone qui est déjà très difficile (3 publications au recrutement 2016 !). Nous demandons donc que l'Agence revoit clairement ses priorités, pour y inclure Haïti. N'obtenant pas à notre sens de réponse satisfaisante, nous reviendrons bien sûr sur la zone lors de prochaines échéances.

#### MEXIQUE – Guadalajara

Fermeture d'un EEMCP2 de sciences physiques  
Ouverture d'un résident de sciences physiques

#### MEXIQUE – Mexico

Fermeture d'un EEMCP2 d'histoire géographique

#### PANAMA – Panama

Ouverture d'un expatrié proviseur

#### REPUBLIQUE DOMINICAINE – Saint Domingue

Fermeture d'un EEMCP2 de sciences physiques  
Ouverture d'un résident de sciences physiques.

#### Bilan secteur Amérique phase 2, pour le second degré :

**Fermetures 7 expatriés, 0 résident.  
Ouvertures 2 expatriés, 3 résidents.**



# ASIE MOYEN-ORIENT

## Carte des emplois 2016-2017 (Phase 5)

### **CAMBODGE** – Phnom-Penh

Modification d'un poste d'expatrié gestionnaire comptable pour adéquation de grade avec le personnel sur le poste.

### **EMIRATS ARABES UNIS** – Abu Dhabi Massignon

Fermetures de 4 supports EEMCP2 (projet Louis le Grand) en maths (3) et sciences physiques 1.

### **EMIRATS ARABES UNIS** – Dubaï

Fermeture d'un support de résident en arabe. A notre demande, l'Agence confirme qu'il s'agit d'un poste vacant depuis 2015.

### **OMAN** – Mascate

Fermeture d'un résident administratif gestionnaire comptable

### **QATAR** – Doha

Fermeture d'un résident en anglais.

Le SNES intervient sur la fermeture de ce poste, dénoncé localement. L'Agence porte la voix du chef d'établissement qui dit qu'il est plus facile de recruter localement en anglais qu'en histoire géographie. Néanmoins, une révision de cette situation sera possible en 2017.

**Bilan second degré :**  
**Fermetures expatriés 5, fermeture résidents 3,**  
**Ouverture expatriés 1, ouverture résident 0**

## Carte des emplois 2017-2018 (Phase 2)

### **CAMBODGE** – Phnom Penh

Fermeture d'un expatrié gestionnaire comptable

Un glissement EEMCP2 lettres modernes devient technologie.

### **CHINE** – Shangai :

Un glissement résident EPS devient résident Allemand.

### **EMIRATS ARABES UNIS** – Abu Dhabi

Fermeture expatriés mathématiques EEMCP2 établissement et EEMCP2 sciences physiques.

Un glissement résident mathématiques devient résident technologie.

### **EMIRATS ARABES UNIS** – Dubaï

Fermeture d'un expatrié CASU gestionnaire comptable

Le SNES intervient sur les demande de création de poste de résident en lettres modernes et EPS (TNR en place). L'Agence dit que nous reviendrons sur ces demandes au prochain CT.

### **LIBAN** – Nahr Ibrahim

Un glissement EEMCP2 histoire géographie devient EEC2 SVT.

### **QATAR** – Doha

Fermeture d'un EEMCP2 établissement en lettres

Ouverture d'un résident de lettres

### **THAILANDE** – Bangkok

Un glissement résident SVT devient résident mathématiques.

### **VIETNAM** – Hanoi

Fermeture d'un EEMCP établissement en lettres.

Glissements de postes/discipline Zone Asie Moyen Orient :

**Bilan second degré**  
**Fermetures expatriés 2nd degré : 6, ouverture 0**  
**Fermeture résidents 2nd degré : 0, ouvertures 1**

# EUROPE

Une rapide présentation de la zone est faite. Il y a 126 établissements sur 39 pays. On compte environ 74000 élèves ce qui correspond à une augmentation de 2 %. La répartition selon les nationalités est la suivante : 52 % de Français, 36 % de nationaux, 12 % de nationalité tierce. Il y a 27 établissements en gestion directe (EGD) qui scolarisent 42 % des élèves, 42 établissements conventionnés qui scolarisent 30 % des élèves et 57 établissements partenaires qui scolarisent 28 % des élèves. Au niveau des personnels, on compte 2097 détachés dont 206 expatriés et 1891 résidents.

## Carte des emplois 2016-2017 (phase 5)

**ESPAGNE – Bilbao** : Fermeture d'un support résident d'Anglais, ce poste n'a pas été pourvu l'an dernier suite à une réintégration tardive. Nous intervenons tout d'abord pour dénoncer le fait que la procédure de recrutement n'a pas été respectée puisque la Chef d'établissement a recruté un personnel de droit local sans même prévenir le poste diplomatique de la réintégration de la collègue. Par ailleurs, le Conseil d'établissement s'est exprimé contre la fermeture du support et pour une ouverture dans le premier degré (proposition faite par la Direction pour « compenser » la fermeture). On nous répond que la demande d'ouverture sera examinée lors du prochain Comité technique, sans donner de garanties sur cette ouverture.

**ROYAUME-UNI – Londres (CFBL)** : Fermeture d'un support résident en Mathématiques, ce poste n'a pas été pourvu dans la perspective du déconventionnement acté pour la rentrée 2017.

### Bilan second degré

**Fermeture de résidents : 2 Ouverture de résidents : 0**

**Fermeture d'expatriés : 0 Ouverture d'expatriés : 0**

## Carte des emplois 2017-2018 (Phase 2)

**BULGARIE – Sofia** : Ouverture d'un support de résident en EPS. Cette ouverture vient en compensation d'une fermeture dans le 1<sup>er</sup> degré.

**CROATIE – Zagreb** : Ouverture d'un support de résident en Lettres modernes.

**DANEMARK – Copenhague** : Fermeture d'un support EEMCP2 zone en Histoire-Géographie. Cette fermeture est due à la présence d'un autre EEMCP2 zone en Histoire-Géographie dans la zone.

**ESPAGNE – Barcelone** : Glissement d'un support résident de Lettres modernes en Sciences Physiques.

**ISRAEL – Jérusalem** : Glissement d'un support résident de Sciences Physiques en Lettres.

**ITALIE – Turin** : Glissement d'un support expatrié de CPE faisant fonction de chef d'établissement en CPE.

**ROYAUME-UNI – Londres (CFBL)** : Fermeture de 6 supports résidents en Lettres (x2), Anglais, Histoire-Géographie (x2), SVT. Ces fermetures s'accompagnent de 6 fermetures dans le premier degré et sont proposées dans le cadre du déconventionnement de l'établissement prévu pour la rentrée prochaine. Il s'agit donc de mesures de carte scolaire, nous intervenons pour savoir quel suivi individuel pourra être proposé aux collègues, sachant qu'aucune garantie n'est donnée sur le maintien des postes au lycée Charles de Gaulle. Nous insistons sur le fait que des solutions locales doivent être privilégiées et nous regrettons que l'Agence se contente de mettre en musique des décisions prises par d'autres. Le plan Ecole mis en place à Londres a notamment pour effet de faire diminuer les effectifs au lycée Charles de Gaulle, ce qui restreint les possibilités de solutions locales à proposer aux collègues. D'autre part, l'Agence rappelle la contrainte du plafond d'emploi et le redéploiement des postes. Ainsi les 12 postes supprimés seront redéployés dans l'ensemble du réseau. On nous répond qu'un suivi individuel est bien effectué par l'Agence et qu'elle s'est assurée que des conditions satisfaisantes soient proposées aux agents pour un recrutement sur contrat local au CFBL.

**RUSSIE – Moscou** : Ouverture d'un support de résident en Espagnol. Cette ouverture s'accompagne d'une fermeture dans le 1<sup>er</sup> degré.

**SERBIE – Belgrade** : Ouverture d'un support de résident en Anglais. Cette ouverture s'accompagne d'une fermeture dans le 1<sup>er</sup> degré.

**TURQUIE – Ankara** : Ouverture d'un poste de résident en Lettres en compensation de la fermeture du poste d'EEMCP2 de Lettres décidée en juin dernier.

### Bilan second degré

**Fermetures de résidents : 6 Ouvertures de résidents : 5**

**Fermeture d'expatriés : 1 Ouverture d'expatriés : 0**

# MAGHREB-MADAGASCAR

## Carte des emplois 2016-2017 (Phase 5)

### **EGYPTE, Le Caire, lycée français**

Fermeture d'un poste de résident de technologie.

Le SNES interroge l'Agence sur la fermeture de ce poste et demande l'engagement de le rouvrir au prochain CT (février 2017). Le poste sera donc à pourvoir à la rentrée 2017.

L'AEFE répond qu'il en sera ainsi et qu'il n'est pas question de le supprimer définitivement.

### **MAROC, Rabat, Lycée R.Descartes**

Fermeture d'un poste résident administratif, RA3 ADM C.

Le SNES regrette la quasi systématique fermeture de tous les postes de résidents administratifs.

### **MAROC, Casablanca, Lycée Lyautey**

Glissement d'un poste EEMCP2 Lettre classiques en EEMCP2 Lettres.

### **MAROC, Marrakech, Lycée V.Hugo**

Fermeture d'un poste expatrié EEMCP2 de Lettres (annoncée au CT du 16/06/16).

Ouverture d'un poste expatrié de Proviseur adjoint.

L'ouverture du poste de Proviseur adjoint met fin à une situation longtemps dénoncée par le SNES.

### **MAROC, Marrakech, Lycée V.Hugo**

Glissement d'un poste EA1CASU Gestionnaire comptable en EA2ADMA Gestionnaire comptable.

### **TUNISIE, Tunis, lycée G.Flaubert**

Glissement d'un poste EEMCP2 Lettre classiques en EEMCP2 Lettres.

### **Bilan second degré :**

**Fermeture de résidents : 1      Ouverture de résidents : 0**

**Fermetures d'expatriés : 2      Ouverture d'expatriés : 1**

## Carte des emplois 2017-2018 (Phase 2)

L'agence rappelle un certain ensemble de données sur les trois zones 94 établissements, 70.000 élèves et 37 EGD.

Les effectifs du réseau sont en progression : + 7 % dans les établissements partenaires, + 1 % dans les EGD, + 14 % en Egypte chez les partenaires et +2% au Machrek. Les effectifs dans l'Océan indien est plutôt stable et une baisse dans les établissements conventionnés.

### **ALGERIE, Alger, Lycée international A.Dumas**

Fermeture d'un poste expatrié EEMCP2 d'arabe.

Le SNES interpelle l'Agence sur cette fermeture qui répond qu'il s'agit d'une fin de contrat, il y a encore un autre EEMCP2 dans l'établissement.



### **EGYPTE, Le Caire, Lycée français**

Glissement d'un poste EA2CASU Gestionnaire comptable en EA1ADMA Gestionnaire comptable.

### **MADAGASCAR, Tananarive, lycée français**

Fermeture d'un poste EEMCP2 d'espagnol.

Ouverture d'un poste résident d'espagnol.

Le SNES souligne le fait que cette suppression pose problème car il n'y aura plus qu'un EEMCP2 sur la zone (Maurice). Madagascar est une fois de plus saignée et l'abandon du réseau historique se confirme de CT en CT.

### **MADAGASCAR, Tamatave, lycée français**

Fermeture d'un poste EEMCP2 de lettres.

Glissement d'un poste de résident Anglais en poste de résident EPS.

Le SNES interpelle l'Agence et rappelle que lors du dernier CT, il était annoncé l'ouverture d'un poste de résident lettres et que celui-ci n'apparaît plus. L'Agence répond qu'il existe un vivier local pour assurer cet enseignement.

### **MAROC, Marrakech, Lycée V.Hugo**

Fermeture d'un poste expatrié CPE.

Ouverture d'un poste expatrié de Proviseur adjoint.

L'ouverture du poste de Proviseur adjoint met fin à une situation longtemps dénoncée par le SNES.

Glissement d'un poste résident CPE en EPS pour cette année uniquement, le poste de CPE sera mis au mouvement pour la prochaine rentrée.

Comme vous le constaterez, le poste est ouvert deux fois ! Une erreur de l'Agence.

### **MAURICE, Curepie, lycée La Bourdonnais**

Fermeture d'un poste expatrié EEMCP2 certifié d'HG, (c'est une réintégration anticipée).

Fermeture d'un poste d'agrégé expatrié EEMCP2 de philosophie.

Le SNES rappelle la difficulté de recrutement local avec un vivier inexistant dans ces disciplines. L'Agence déclare le contraire en s'appuyant sur les informations qui lui sont remontées. Nous soutenons le contraire et rappelons que le CE a rejeté ces suppressions. Le SNES s'oppose à ces suppressions qui fragilisent les équipes et l'encadrement pédagogique.

### **TUNISIE, Tunis, lycée Pierre Mendès France**

Fermeture d'un poste d'agrégé expatrié EEMCP2 de mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident en mathématiques.

### **Bilan second degré :**

**Fermeture de résidents : 0**

**Ouvertures de résidents : 4**

**Fermetures d'expatriés : 8**

**Ouvertures d'expatriés : 2**

## Mise à jour de l'instruction relative au recrutement des résidents.

Le DRH adjoint rappelle le contexte de cette mise à jour : il s'agit de prendre en compte des évolutions de termes dans le texte, la modification de la priorité 2 ainsi que les contraintes de la gestion des détachements par le MEN. A l'issue de ce CT, les CCPL devront se réunir pour modifier leur règlement intérieur avant l'ouverture de la campagne de recrutement.

Le SNES est intervenu pour clarifier sa position : les propositions faites par les représentants des personnels n'ont pas été prises en compte notamment concernant la priorité 2 relative aux ex-personnels de droit local lauréat de concours

la situation des résidents à recrutement différé dont le conjoint est recruté localement après la CCPL des résidents : de ce fait, ils deviennent vrais résidents au 1er septembre, ce que la circulaire ne permet pas car il est spécifié que la date de prise en considération de la situation se fait au moment du recrutement.

Les autres organisations syndicales représentant les personnels au CT émettent aussi un avis négatif.

Le Directeur rappelle que l'objectif du texte est de clarifier les règles et il regrette que ce texte ne soit pas accepté. Aussi propose-t-il les points faisant débat soient revus :

une reformulation est adoptée en séance

la mention de la condition de suivi de conjoint au moment de l'acceptation du poste est supprimée

la formulation concernant les ex-recrutés locaux est réécrite de manière à laisser la possibilité d'obtenir une dérogation

1 abstention du SNUipp (compte tenu de la priorité 3 qui restreint le suivi de conjoint à certains cas) et 4 voix pour dont les représentants du SNES et du SNEP.

Depuis le CT, une note explicative a été adressée à nos représentants.

## Bilan social 2015

Présentation statutaire au comité technique, le bilan social présente toute sorte de statistiques (répartition des postes, par fonction, continent, sexe, aire géographique. Il comporte également des séries de statistiques sur l'ancienneté et l'avancement, des données sur les répartitions des âges, absences et motifs etc. Le même type d'information est fourni pour la centrale de l'AEFE.

Sur la forme, le SNES déplore que les commentaires au fil des bilans sociaux, se soient réduits. On nous présente des séries de chiffres et de tableau, qu'il faut toutefois analyser de plus près. Nous demandons des précisions et faisons quelques remarques sur ces données. Sur la répartition, le SNES-FSU fait remarquer l'importance des

zones historiques comme l'Europe et l'Afrique dans le réseau. Il serait bon que tous les détracteurs et « rénovateurs » de l'enseignement français à l'étranger ne l'oublient pas. Ces réseaux sont importants aussi par héritage historique et il faut cesser de les attaquer. Dans le cadre de la formation, nous demandons des données plus fines sur l'origine des types d'établissements et les corps des stagiaires, sachant qu'au niveau des non enseignants par exemple, les stagiaires sont trop peu nombreux à bénéficier de la formation continue dans le réseau.

Concernant les personnels de centrales, le SNES-FSU saisit l'occasion pour dénoncer à nouveau le gel salarial des contrats de centrales, quels qu'ils soient.

## Mise en place d'instances hygiène, sécurité et conditions de travail dans les EGD

Cette commission est prévue dans la circulaire des instances. L'AEFE a demandé aux EGD de la mettre en place avant décembre (recommandation aux conventionnés). La FSU a de nouveau salué l'extension du périmètre du CHSCT central aux personnels de l'étranger pour autant, il faudra réfléchir à l'articulation entre celui-ci et les commissions des

établissements. L'AEFE nous répond qu'un groupe de travail sera mis en place afin de modifier la circulaire des instances. Le SNES Maroc est intervenu pour rappeler que la réflexion doit aussi porter sur la spécificité du Maroc avec ses pôles. La FSU a demandé que des formations soient ensuite mises en place. Ce sera le cas dans le cadre du PRF.

## Questions diverses déposées par le SNES

**EEMPC2 en Afrique du sud** : le service pédagogique cautionne-t-il l'exigence du chef d'établissement de rattraper leurs cours lorsqu'ils assurent ou suivent des formations ?

La réponse écrite de la DRH rappelle la note du 22 janvier 2014 relative au dispositif des EEMCP2 qui prévoit « le remplacement éventuel induit par le déplacement des EEMCP2 relève de l'organisation interne de l'établissement (annualisation des emplois du temps) ».

Le SNES relève qu'il y a juste quelques petits problèmes à cette réponse :

- cette note n'a jamais été portée à la connaissance des représentants des personnels ;
- l'annualisation du temps de travail n'est pas applicable aux enseignants : notre temps de travail est fixé par les ORS qui fixent des maxima de service hebdomadaires ;
- la formation (donnée comme reçue) fait partie intégrante du temps de travail. A l'heure où l'AEFE, avec les représentants des personnels, a établi une charte du Temps de travail pour les personnels de la Centrale, il serait bon que les principes soient étendus à l'étranger.

Cette réponse est donc inacceptable pour le SNES. Finalement, en dernier ressort, la réponse est que les enseignants n'ont pas à rattraper les cours lorsque l'absence est liée à la formation !

**Pointe Noire : situation des personnels résidents et locaux** : Une grève a eu lieu début octobre avec des revendications portant sur des questions financières, la dégradation des conditions d'enseignement (augmentation du nombre d'élèves par classe, fermetures de classes ...) et de vie. Quelles réponses précises sont données par l'AEFE ?

La situation économique s'est dégradée et s'est accompagnée du départ de plusieurs familles. 5 classes dans le primaire et 4 dans le secondaire ont été fermées. Les classes sont plus chargées. Le comité de gestion a aussi mis en place une « politique de modération salariale ». Une ouverture est néanmoins annoncée avec des négociations concernant des hausses de salaires « compatibles avec la situation financière du lycée ». **Le SNES est intervenu en rappelant qu'il était essentiel que le dialogue social soit réel et que, localement, les personnels soient entendus.**

**CFBL** : comment l'AEFE entend assurer concrètement le suivi des collègues dont le poste de résident sera fermé à la rentrée prochaine suite au déconventionnement : maintien ou création de postes à Charles de Gaulle, transferts de postes du CFBL, contenu de la lettre de bienveillance ?

L'AEFE nous répond que les agents ont été avertis en amont du CT de la fermeture formelle des postes à ce CT. L'Agence annonce un accompagnement individuel de l'ensemble de ces résidents (12 dont 6 dans le 1<sup>er</sup> degré et 6 dans le second) mais on ne peut garantir le maintien des postes à CDG : diminution des effectifs, plafond d'emploi, redéploiement des postes. De plus si les postes étaient maintenus, ce seraient les TNR de CDG qui serait concernés en premier lieu par la résidentialisation. D'après les informations données, la plupart des enseignants restera au CFBL avec des conditions émises par le « board » du CFBL

Le SNES revient sur la situation engendrée à la fois par le plan école et le déconventionnement. A nouveau ce sont les personnels qui en font les frais. Certains collègues ont quitté CDG pour le CFBL lorsque celui-ci a ouvert la partie second degré. Aujourd'hui, ils sont donc doublement pénalisés. Nous demandons qu'un réel accompagnement soit fait avec le maintien de postes de résidents à CDG et la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, d'obtenir a minima un poste de contrat local à CDG.

**Allemagne, recrutement des PDL :** l'AEFE cautionne-t-elle la politique de certains établissements d'Allemagne (Berlin et Munich) qui, pour échapper au plafond des emplois et à un recrutement transparent après classement en CCPL, recrutent des personnels en contrat local par le biais d'une association de droit local dont le président est le proviseur ou le conseiller culturel ? Le salaire des personnes recrutées est versé par cette association, dont les revenus sont les subventions versées par les länder. Les personnels recrutés n'ont pas les droits des autres personnels en contrat local.

L'Agence nous présente deux situations diverses.

A Munich, il a bien été envisagé une modification des statuts du Förderverein. La direction de l'établissement a eu une réunion d'échange avec les représentants des enseignants et le Betriebsrat (17 octobre). Selon l'Agence les réactions locales seraient plus favorables au projet. Le SNES a rappelé que le recrutement des contrats locaux relevait dans un EGD de la CCPL et notre opposition totale à ce projet. Depuis le CT, il a été annoncé localement, que les statuts du Förderverein ne seront pas changés.

A Berlin, l'école Voltaire a obtenu le statut d'Ersatzchule le 30 juin 2016 à l'issue d'une période probatoire de cinq ans. Depuis 2009, une association présidée par le COCAC a été créée pour porter le projet. En contrepartie de la subvention accordée par le Sénat de Berlin, le recrutement des personnels enseignant en allemand ou l'allemand doit être habilité par lui. Dans ce cas, le Directeur a répondu qu'il serait étudié comment concilier les règles au statut de l'établissement.

Défaut de transmission des informations aux représentants des personnels par les services centraux de l'AEFE. Malgré les engagements du Directeur de l'Agence, certaines informations adressées aux établissements ne sont pas transmises aux représentants des personnels. Ainsi, la DRH a adressé un courrier formel fin août sur le renouvellement des détachements et une information sur le retard de transmission des VS suite à la modification du module de MAGE sans transmission du contenu aux représentants des personnels. Il en a résulté pour le premier une confusion entre le premier et second degré (rectifié suite à notre intervention). Pour le deuxième exemple, il en a résulté de l'inquiétude dans les établissements quant au respect des délais. Lors de la réunion avec le service pédagogique (14 octobre), le SNES a demandé la tenue d'un GT sur la formation continue. Nous souhaitons qu'un calendrier soit fixé dès à présent.

Concernant la transmission des informations aux représentants des personnels par les services de l'AEFE, le Directeur a réitéré son engagement. Le groupe de travail sur la formation continue est en cours de constitution et la première séance devrait se tenir courant décembre.

**Maroc, Rabat-** Les personnels du SEC (Service des Examens et Concours), qui votent pour le CT et les CCPL et font partie de la mutualisation, ne participent pour autant à aucune élection locale. Il en est de même pour les personnels administratifs du CEA. Etant rémunérés par le lycée Descartes, ces personnels devraient pouvoir être électeurs voire éligibles au conseil d'établissement.

L'Agence répond qu'étant rémunérés par le lycée Descartes, ces personnels devraient pouvoir être électeurs voire éligibles au conseil d'établissement.

Les personnels du Service des Examens et Concours et les personnels administratifs du CEA sont des personnels exerçant dans des services à comptabilité distincte (SCAD).

L'Agence a pris contact avec le chef d'établissement afin d'étudier la participation de ces personnels aux différentes instances.



### **Primes et/indemnités dont bénéficient les gestionnaires des SEC en France.**

Ces personnels recrutés locaux ne bénéficient d'aucune prime liée aux risques. Quelles sont les préconisations de l'Agence ?

L'Agence répond que les primes et indemnités dont bénéficient les personnels doivent être prévues par les textes. La réglementation française n'est pas applicable directement aux établissements français à l'étranger.

Pour les personnels du Service des Examens et Concours des établissements français à l'étranger, soumis au droit local, les primes et autres indemnités dont ils pourraient bénéficier, si elles ne sont pas prévues par la législation locale, figurent le cas échéant dans le règlement intérieur du travail propre à chaque établissement.

**Maroc : la complémentaire retraite des PDL Français n'est toujours pas mise en place. De chiffres en chiffres, cette question est au point mort. Qu'attend l'AEFE pour faire avancer ce dossier ?**

L'Agence répond que le droit d'option, lié à la convention de sécurité sociale signée le 22 octobre 2007 entre la France et le Maroc, est un préalable pour pouvoir faire adhérer les personnels de droit local à une retraite complémentaire en France comme cela a été demandé par les personnels.

La demande des personnels a toujours concerné la retraite complémentaire en France. En avril 2015, le SEC a reçu un seul chiffrage, qu'il a demandé au Lycée Lyautey de Casablanca, pour estimer les coûts supplémentaires tant pour les personnels que pour les employeurs.

Lors de la visite au Maroc du Directeur en date du 29 septembre 2016, les personnels ont émis le souhait de bénéficier d'une retraite complémentaire locale auprès de la CIMR du Maroc. Cette solution paraît plus facilement réalisable. L'Agence demandera à chaque établissement du Maroc de mesurer dans les meilleurs délais l'impact financier de l'affiliation à la CIMR. Sous réserve du respect de l'équilibre financier de chaque établissement, cette mesure sera mise en place pour l'ensemble des personnels qui en ferait la demande.

**Le SNES ré-intervient et demande une date butoir à la résolution de ce dossier qui n'a que trop duré.**

L'Agence donne la date du premier janvier pour la mise en place de la solution retenue.

**Projet de lycée franco-allemand de Hambourg : où en est ce projet en termes de calendrier, de situation des personnels, de localisation et d'envergure de l'établissement... ?**

Le projet de création d'un lycée franco-allemand à Hambourg est une proposition du maire de Hambourg Olaf Scholz au Ministre des Affaires étrangères. Ceci a donné lieu à des missions et des rendez-vous de travail (octobre, novembre). L'AEFE souhaite que tous les acteurs soient associés aux discussions de ce projet.

Depuis la proposition initiale, le projet a évolué : seul le secondaire serait concerné par le statut de franco-allemand. Le calendrier de mise en place (2020) permet de discuter et d'envisager l'ensemble des questions : situation des personnels, conséquences financières, maintien du bac français, immobilier ... Le SNES est intervenu sur l'importance du dialogue social à mettre en oeuvre dans le processus à venir et la nécessaire participation des représentants des personnels. L'Agence a répondu que les engagements de dialogue seront tenus, et que les représentants sur place seront intégrés aux groupes de travail.



**GSU Monet de Mohammedia** : quelles sont les préconisations de l'inspection établissement pour mettre fin aux dysfonctionnements de l'établissement et ramener la sérénité au sein de la communauté éducative ?

L'Agence dit que la mission fait juste un constat des dysfonctionnements et indique les préconisations suivantes :

- Mise en place d'une information formelle à destination de l'ensemble des personnels : la première manifestation en est le « bulletin de rentrée » à l'issue des vacances de la Toussaint.
- Dissiper les malentendus.
- Rappeler le rôle fédérateur du chef d'établissement au service de la réussite des élèves.

Le SNES interpelle l'Agence et souligne que les dysfonctionnements existent au-delà de l'agression du 17 juin.

Concernant les préconisations, pour le SNES il manque un aspect important, celui du supérieur hiérarchique, protecteur des personnels et notamment des enseignants. Ce rôle de protection doit être rappelé fermement.

L'Agence dit qu'il est prévu un retour de cette inspection le 17/11 auprès de l'établissement et des personnels de l'établissement qui le souhaitent et/ou à l'ensemble des personnels.

Comme au CHSCT, nous rappelons que le problème personnel n'est pas réglé. La collègue victime de cette agression a demandé la protection fonctionnelle. L'Agence nous apprend en séance, que celle-ci a été accordée.

**Lycée franco-hellénique d'Athènes (section hellénique)** : comment est-il possible qu'une titulaire de l'Education nationale hellénique atteinte par la limite d'âge et dont il a été mis fin aux fonctions comme Directrice de la section hellénique soit à nouveau embauchée par l'établissement ? Comment est-il possible qu'elle exerce la fonction de « proviseur-adjoint chargé de la section hellénique » ? Ce titre relève de l'Education nationale française et la section hellénique est dirigée par une Directrice (et non un/e Proviseur/e) ?

La nomination de la directrice de la section hellénique a été invalidée par le MEN grec et celle-ci a été notifiée à l'établissement le 26 septembre. Depuis, une directrice intérimaire et un directeur-adjoint intérimaire ont été nommés. Quant à cette directrice atteinte par la limite d'âge, elle a bien été embauchée par l'établissement sur un emploi administratif (donc ne relevant pas du MEN grec) sur un CDD jusqu'au 31 août 2017. Pour ce qui est du titre, en séance il a été admis que ce titre ne pouvait être donné à un personnel ne relevant pas du MEN. Pour autant, depuis nous ne savons pas si ce titre lui a été enlevé. La section de l'établissement attend toujours la réponse à son courrier et nous avons rappelé au chef du service Europe que le chef d'établissement pourrait le faire.

**Suède, Stockholm** : Quelles sont les recommandations de la mission effectuée en septembre 2016 ?

Le rapport de mission et les recommandations sont en cours de validation. Il sera adressé au Poste diplomatique et au chef d'établissement pour communications aux instances décisionnaires de l'établissement (dont le conseil d'établissement). **Le SNES a demandé qu'une procédure soit établie. En effet, jusqu'à présent, il a fallu intervenir en CT pour obtenir les informations et les personnels de certains établissements les attendent toujours.**

**Fermeture de la filière professionnelle au Maroc** : Comment l'AEFE peut-elle justifier cette fermeture ? A court terme, que prévoit-elle pour les personnels et pour les élèves ? A moyen terme, quelle est la politique concernant ces filières au Maroc ?

L'Agence répond que la Mission du pilotage des examens (MPE) -DGESCO- engage depuis quelques mois, un travail de fond en vue de la sécurisation des examens (sujets).

Dans ce cadre, la DGESCO a relevé, au Maroc, la présence de formations professionnelles

dont l'ouverture n'avait jamais été validée ni par la DGESCO, ni par l'Agence. La Mission du pilotage des examens en a, donc, demandé la fermeture (voir ci-dessous le courriel du 6 avril 2016 de Mme Braun à Romain Marcillac de l'Académie de Bordeaux) se référant aux notes de service du 24 décembre 2015 et du 11 janvier 2016 ; ces dernières stipulant que les examens organisés dans les centres à l'étranger « par le ministère de l'éducation nationale sont, uniquement, le diplôme national du brevet et les baccalauréats général et technologique (STMG) ».

Le service pédagogique a relayé cette demande de la DGESCO (via plusieurs échanges téléphoniques notamment) auprès des chefs d'établissements concernés. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les élèves, il a été convenu le maintien des formations en cours pour les élèves engagés dans ces cursus.

A la suite de cela, les cursus des BEP et bacs pro seront fermés.

Le SNES interpelle l'Agence sur les cas de personnels qui doivent savoir ce qui se passe au juste pour eux, reclassement dans un autre corps ou autre ?

L'Agence répond que ces collègues ont reçu des réponses individuelles, ils pourront enseigner en voie technologique (STMG), voie qui va se développer avec l'ouverture d'abord d'une première STMG supplémentaire puis d'une terminale en plus.

**Place des établissements partenaires dans l'évaluation du baccalauréat :** Les remontées de quelques pays, notamment au Maghreb, font état de difficultés importantes : effectifs des candidats qui alourdissent le travail des jurys, harmonisation des notes (notamment à l'oral ou en cours de formation) inexistante ce qui défavorise les candidats de l'AEFE .... Cette question relève-t-elle aussi seulement des académies partenaires ou est-ce une question relevant du service pédagogique ?

Encore une fois le service pédagogique répond que cette question, comme l'absence de commission d'harmonisation des notes, relève de la compétence des académies et/ou de la DGESCO.

Le constat d'un afflux de candidat est établi ainsi que les conséquences au regard des capacités d'accueil des centres d'examen, de correction des copies mais l'aspect pédagogique n'est pas pris en compte. **Le SNES interviendra donc directement auprès de la DGESCO. Il est essentiel de nous faire remonter toutes les informations concernant le baccalauréat à l'étranger.**



---

Patrick SOLDAT  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France et des COM  
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY, Laurent  
PICARD, Sébastien VILLE.